

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 3 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23	L'an deux mille dix-neuf, le lundi 4 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le lundi 28 janvier deux mille dix-neuf.
---	---

PRESENT(E)S : 20

MARC REGNOUX, MARTINE BESSON, NATERCIA BRANDAO, ANDRE CHANUDET, CHRISTIAN DE REMACLE, PATRICK FOURNIER, ADRIEN GIVERNAUD, MURIELLE GUISEPPY, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, MARIE-PIERRE JUPILLE, MARIE-NOELLE LAMBINET, MICHEL LIMAGNE, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, ALAIN PAULET, GABRIEL PORTIER, VERONIQUE POUZOL, KAREN RAVIER, JEAN-MARC TAVIOT

REPRESENTE(E)S (3) :

REGIS ARNAUD REPRESENTE PAR MARC REGNOUX
 ROLANDE MOREAU REPRESENTEE PAR MARIE-NOELLE LAMBINET
 MATTHIEU PERONA REPRESENTE PAR ANDRE CHANUDET

NON REPRESENTE(E)S (4) :

MIREILLE AUGHEARD
 JEAN-FRANÇOIS KAUFFMAN
 MAGALI LABONNE
 CECILE MENDES

Secrétaire de séance : JEAN-LUC MERCERON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H10. Il demande si le compte rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2018 appelle des remarques particulières de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2018 est :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- RECOURS A L'ARTICLE 2122-22 DU C.G.C.T.
 Rapporteur : Marc REGNOUX

N° d'alinéa de l'article 2122-22 du CGCT Délibération du 7 avril 2014	TIERS	OBJET	MONTANT
4. Marchés publics passés en délégation du Conseil Municipal et groupement de commandes	JC DECAUX	FOURNITURE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MOZAC	0 € (abandon de recettes publicitaires – durée 15 ans)

	SOCOTEC	CONTRAT DE VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES	16 196 € HT Durée : 1 ans reconductible 3 fois

FINANCES

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2019

Rapporteur : Marc REGNOUX

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il consiste, à partir de la situation financière réelle à se projeter dans la nouvelle année budgétaire, voire au-delà au travers de l'évolution des ressources nettes, des projets d'investissements et de l'évolution de l'endettement.

Le document est joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL EN ATTESTE LA TENUE.

PERSONNEL COMMUNAL

Pas de dossier

ORGANISMES EXTERIEURS

Pas de dossier

MARCHÉS PUBLICS

Pas de dossier

URBANISME ET FONCIER

3. PROJET DE MODIFICATION N°8 DU PLU DE MOZAC PAR RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Rapporteur : Jean Luc MERCERON

Dans le cadre du projet de modification n°8 du PLU de Mozac menée par Riom Limagne et Volcans, la commune de Mozac souhaite préciser les enjeux de cette modification.

La commune souhaite déterminer les conditions d'urbanisation de différents secteurs en prenant en compte notamment la création de logements sociaux dans le cadre de l'application de la loi SRU.

Les conditions d'urbanisation seront à décrire par des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour les secteurs du « Grand Saint-Paul », « du Carmel » et « Jean Zay/Font Vachette » pour l'habitat et le secteur « le Peiroux » pour les activités artisanales et agricoles.

La modification N° 8 du PLU de MOZAC aura à prendre en compte également des évolutions mineures du règlement, des modifications de classement pour les secteurs déjà urbanisés, une mise à jour des OAP existantes et la création d'espaces réservés.

La commune désire par ailleurs détailler l'orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur Jean Zay/Font Vachette.

La commune souhaite aussi se réserver la possibilité d'opposer un sursis à statuer à un permis ou déclaration préalable ultérieure qui s'opposeraient aux objectifs poursuivis par la modification n°8 et notamment aux enjeux évoqués ci-dessous sur ce secteur :

- La création de 30% de logements sociaux
- La mise en place d'un cheminement piétonnier le long du ruisseau en passant par les bassins de rouissage
- La création de trottoirs sur la rue de la Font Vachette
- Les accès des lotissements envisagés sur le secteur

Précision concernant le zonage (voir plan ci-dessous) :

Le périmètre retenu englobe des terrains non construits et des zones naturelles situées rues Jean-Zay, St Martin et Font Vachette. 

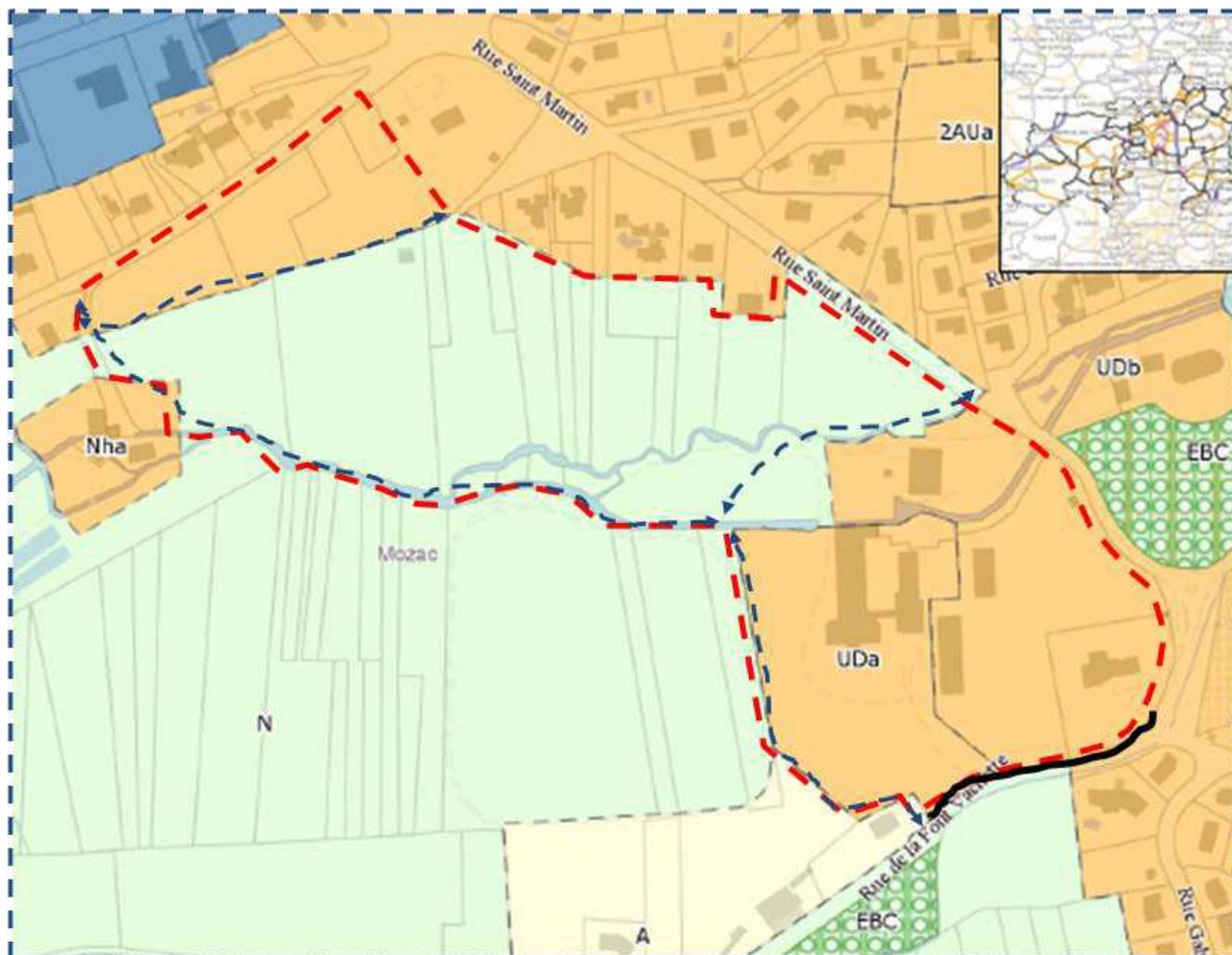
Les constructions futures de logements devront intégrer 30% de logements sociaux.

Les constructions, situées sur les terrains de l'ancienne usine de lave émaillée, reprendront dans la mesure du possible des éléments d'architecture de ces bâtiments.

Un cheminement piétonnier permettra de cheminer le long du ruisseau le Chancet et des bassins de rouissage à partir des rues Jean-Zay, St Martin et Font Vachette. 

Des trottoirs seront prévus le long de la rue Font Vachette.

Les accès des logements sur le site de l'ancienne usine de lave émaillée se feront en priorité rue de la Font Vachette ou au droit du rond-point Font Vachette/Saint Martin.

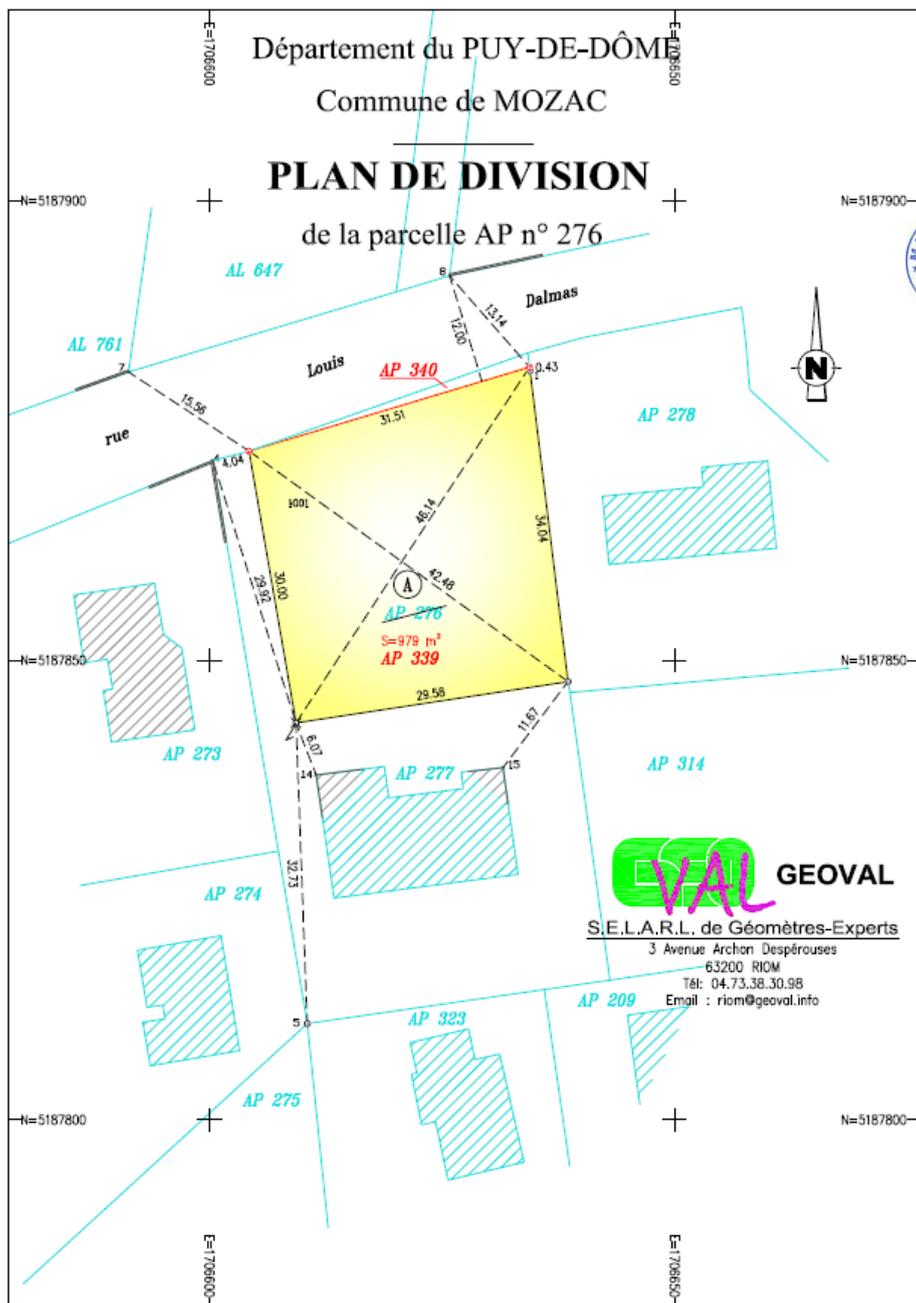


Il est proposé au Conseil municipal d'acter les enjeux précisés ci-dessus et sollicite la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans pour intégrer ces enjeux dans la modification n° 8 du PLU de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ACHAT DE LA PARCELLE AP 340 : ALIGNEMENT RUE LOUIS DALMAS

Rapporteur : Alain Paulet



Il a été réalisé un bornage sur la parcelle AP 276 au niveau de la limite de propriété avec le domaine public. Le bornage a été réalisé conformément au plan d'alignement de la rue Louis Dalmas. La parcelle AP 276 a été scindée en deux : parcelle AP340 et AP 339.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'achat de la parcelle AP 340 (21 m²) au prix de 5 € du m², à Madame et Monsieur ROUSTAND ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés ;
- De désigner Me TISSANDIER, notaire à RIOM, pour la passation de cet acte ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- DEPLOIEMENT DU COMPTEUR GAZ COMMUNICANT GRDF – GAZPAR

L'ordre du jour étant intégralement épuisé, le Maire clôt la séance à 22h50min

Compte-rendu établi à MOZAC, le vendredi 8 février 2019

Marc REGNOUX
Maire de MOZAC

ANNEXES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif. Il s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire que constitue ce document.

Les objectifs du DOB sont les suivants :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

I – SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A - Contexte général :

Zone Euro :

Après une nette embellie en 2017, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018.

La croissance est fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial.

L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison notamment du Brexit.

Alors qu'en 2017 la zone euro profitait simultanément de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, elle bénéficie aujourd'hui de moins de soutien.

L'inflation a fortement accéléré courant 2018. Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Selon les prévisions, la croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 1.9% en 2018 à 1.3% en 2019.

France :

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti en 2018.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne.

Le taux de chômage a progressivement diminué en 2017 avec des réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité).

En 2018, la tendance à la baisse s'est enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés.

Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés.

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages.

Depuis juin 2018, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3% et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

(Références données économiques Caisse d'Épargne/Collectivités locales)

B - La Loi de finances pour 2019 :

Dans la loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

La loi de finances 2019 précède de peu le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1^{er} semestre 2019 pour permettre à celles et ceux qui seront candidats aux élections locales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et, dans un premier temps, leur programme.

Ce texte ne contient pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalités locales.

Les principales mesures :

- Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse par rapport à 2018 (ils incluent les concours financiers de l'Etat, les subventions des ministères, les contreparties des dégrèvements législatifs, le produit des amendes de police de la circulation et des radars et la fiscalité transférée). Cette hausse tient principalement à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes. Le dynamisme de ces transferts financiers depuis plusieurs années est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives.
- Le niveau global de la DGF (fixé à 26.9 milliards d'euros) est maintenu à son niveau de 2018.

- Report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). La loi de finances pour 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. Cette réforme est reportée compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.
- Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre afin notamment de réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition et en simplifiant son mode de calcul.
- Mesures de soutien à l'investissement local : les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1.8 milliards d'euros en 2019.
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste inchangée à un montant de 1046 millions d'euros.
- Hausse de la péréquation verticale : elle représente 190 millions d'euros en 2019. Ces augmentations de DSU-DSR (dotation de solidarité urbaine-dotation de solidarité rurale) des communes sont financées intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement (fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes.

C - Situation de la collectivité :

La fusion des communautés de communes « Limagne d'Ennezat », « Riom Communauté » et « Volvic Sources et Volcans » a donné naissance au 1^{er} janvier 2017 à une nouvelle communauté de communes « Riom Limagne et Volcans ».

Depuis le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle communauté d'agglomération a vu le jour dans laquelle le choix définitif des compétences ainsi que l'élaboration du pacte financier et fiscal n'ont pas eu d'incidence en 2018.

Pour rappel : Le niveau d'intégration des membres d'un EPCI majore les dotations auxquelles peuvent prétendre les EPCI et donc l'attribution de compensation auxquelles peuvent prétendre les communes membres.

En 2019, la commune va bénéficier de la nouvelle méthode de répartition de la DSC (dotation de solidarité communautaire) en attendant le pacte financier et fiscal (+ 6 400€).

A ce jour, la communauté d'agglomération n'a pas établi un pacte fiscal et financier avec des conséquences significatives sur les ressources de la commune pour l'année 2019.

Rappel des engagements forts pris en début de mandat :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition
- Engager une diminution de la dette sur la fin du mandat, et maintenir le niveau de la dette dans la limite des recettes de fonctionnement d'une année.
- Préserver l'épargne en contenant les dépenses de fonctionnement
- Maintenir un niveau d'investissement suffisant pour la commune (6 000 000€ de dépenses d'équipement sur la période 2014-2020 sur le budget principal et 2 000 000€ sur les budgets annexes eau et assainissement)

II – SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

A - Section de fonctionnement :

o Les recettes :

Rappel des chiffres du budget primitif 2018 + décisions modificatives :

- Impôts et taxes = 2 172 147€ = 76%, soit près de trois quarts du budget
- Dotations et participations = 344 400€ = 12%
- Autres produits de gestion courante = 198 000€ = 7%
- Produits des services = 88 000€ = 3%
- Atténuation de charges = 40 000€ = 1%

Total des recettes réelles de fonctionnement = 2 843 049€

Évolution des recettes de fonctionnement sur la période 2014-2018 :

	RECETTES	CA 2014		CA 2015		CA 2016		CA 2017		Estimation 2018
013	Atténuation de charges	45 546	4,3%	47 514	40,7%	66 839	-3,7%	64 361	-63,0%	23 800
70	Produit des services	78 892	30,3%	102 773	-17,7%	84 539	9,3%	92 407	-7,6%	85 394
73	Impôts et taxes	2 215 632	2,3%	2 267 482	-5,2%	2 148 938	0,0%	2 149 324	2,2%	2 196 660
74	Dotations et participations	506 946	-11,4%	449 319	-2,3%	439 165	-12,5%	384 191	-10,5%	343 797
75	Autres produits de gestion courante	266 507	0,4%	267 624	-20,7%	212 172	-3,6%	204 457	1,6%	207 812
77	Produits exceptionnels	0		9 451	40,1%	13 245	-67,3%	4 333	3692%	164 346
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 117 472	0,9%	3 144 166	-5,7%	2 964 899	-2,2%	2 899 075	4,2%	3 021 810

Analyse année 2018 :

Atténuation de charges : en forte baisse en raison notamment de la diminution considérable des remboursements sur dépenses de personnel suite aux absences.

Produit des services : Diminution des produits relatifs à la location de la salle de l'Arlequin.

Impôts et taxes : Augmentation des recettes de taxes foncières et d'habitation de 1.8% entre 2017 et 2018 (environ 30 000€).

Augmentation de taxe additionnelle aux droits de mutation (environ 12 000€)

Dotations et participations : baisse de 64 000€ de la dotation forfaitaire entre 2017 et 2018.

Perte atténuée par l'éligibilité à la dotation nationale de péréquation en 2018 (15 000€).

Produits exceptionnels : vente parcelles secteur « Peiroux 3 » pour 107 000€ et vente parcelle AO 3 pour 55 000€.

o Les dépenses :

Rappel des chiffres du budget primitif 2018 + décisions modificatives :

- Charges de personnel = 1 351 200€ = 51%
- Charges générales = 819 600€ = 31%
- Autres charges de gestion = 327 000€ = 12%
- Atténuations de produits = 53 000€ = 2%
- Charges financières = 92 100€ = 3%

Total des dépenses réelles de fonctionnement = 2 643 100€

Évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2014-2018 :

	DEPENSES	CA 2014		CA 2015		CA 2016		CA 2017		Estimation 2018
011	Charges à caractère général	461 103	6,9%	492 823	64,7%	811 525	-0,2%	809 939	1,2%	819 578
012	Charges de personnel	1 228 987	4,2%	1 281 100	2,4%	1 311 833	1,2%	1 327 100	0,6%	1 334 680
65	Autres charges de gestion courante	849 241	3,6%	880 046	61,6%	338 210	-8,0%	311 179	5,1%	327 000
66	Charges financières	70 600	19,4%	84 300	-5,7%	79 503	-3,3%	76 884	2,8%	79 071
014	Atténuations de produits	41 755	36,3%	56 906	174%	156 235	-36%	100 003	-51%	48 623
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 652 375	5,4%	2 795 179	-3,5%	2 697 306	-2,6%	2 627 244	-0,7%	2 608 964
	TOTAL	2 756 685,59	4,9%	2 890 500,83	-3,3%	2 793 979	-2,2%	2 732 445	-0,1%	2 729 251

Analyse année 2018 :

Charges à caractère général : augmentation du prix des carburants qui a un impact sur ce chapitre (+ 5000€)

Augmentation des dépenses d'électricité (+ 11 000€ / facture de décembre 2017 de 8 000€ et légère augmentation conso et tarifs pour 3 000€)

Augmentation des dépenses en matière d'entretien du parc de véhicules (+ 7000€)

Diminution des tarifs de certains contrats de maintenance (- 8000€)

Augmentation des dépenses en matière de fêtes et cérémonies (+ 8000€)

Charges de personnel : Augmentation très maîtrisée des dépenses de personnel (+0.6%) malgré le recours à des contractuels pour des remplacements et la contractualisation d'un apprenti.

Autres charges de gestion courante : augmentation du montant des subventions octroyées (aide exceptionnelle à la Gauloise de 3 500€ + subvention exceptionnelle de 1 500 € au club historique mozacois pour ouverture point accueil abbaye)

Augmentation montant indemnités élus suite à l'élection de 2 nouveaux adjoints

Atténuation de produits (chapitre 014) : Contribution pour le redressement des finances publiques (50 440€ en 2017) supprimée en 2018

⇒ **À RETENIR** : respect des objectifs d'augmentation des dépenses de personnel (maxi +2%) et des dépenses de fonctionnement d'une manière générale (maxi +1%)

Évolution de l'autofinancement : (calculé avec les dépenses et les recettes réelles)

	CA 2014		CA 2015		CA 2016		CA 2017		Estimation 2018
Autofinancement brut (hors produits exceptionnels)	461 147	-26,4%	339 533	-21,2%	267 594	0,0%	267 498	-7,1%	248 499
Remboursement capital emprunts	221 472	-6,5%	207 168	-6,8%	193 178	9,3%	211 227	5,8%	223 479
Autofinancement net	239 675	-44,8%	132 365	-43,8%	74 416	-24,4%	56 270	-55,5%	25 020

⇒ Difficulté à enrayer la chute de l'épargne.

Résultat de l'exercice 2018 en section de fonctionnement = 292 558€

(166 630€ en 2017)

⇒ Cette différence significative s'explique par la vente en 2018 de terrains appartenant à la commune à hauteur de 160 000€ (voir recettes exceptionnelles).

B - Section d'investissement :

o Les dépenses :

Évolution des dépenses d'investissement réalisées sur la période 2014-2018 : (→ voir détail dans annexe n°1)

BUDGET PRINCIPAL	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Total 2014-2018
Total des dépenses réelles d'investissement	1 446 051	1 566 750	1 305 121	1 221 141	1 278 706 <small>(Y compris restes à réaliser)</small>	6 817 770
Dont Total des dépenses équipements	1 142 669	1 323 427	1 063 890	1 011 982	1 043 128 <small>(Y compris restes à réaliser)</small>	5 585 096

BUDGETS ANNEXES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Total 2014/2018
Total des dépenses équipements - EAU	129 321	127 357	165 642	164 843	229 621	816 785
Total des dépenses équipements - ASSAINISSEMENT	32 435	154 229	100 958	184 049	187 027	658 699

→ TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT réalisées sur la période 2014-2018 (budget principal et budgets annexes) : 7 060 000€

Principales réalisations 2018 (dépenses mandatées) :

- ⇒ Travaux rue Hôtel de Ville : 320 000€
- ⇒ Travaux Place Saint-Paul : 130 000€
- ⇒ Travaux d'accessibilité et de mise en sécurité de l'école élémentaire récente : 80 500€
- ⇒ Aménagement parc de l'Hostellerie : 37 000€
- ⇒ Divers travaux de voirie : 37 000€
- ⇒ Travaux Rue Saint Martin : 25 500€
- ⇒ Remplacement système éclairage salle de gymnastique : 13 000€
- ⇒ Création faux plafond salle B01 école primaire : 9 300€
- ⇒ Mise en place de serrures digitales (Ecole primaire) : 9 300€
- ⇒ Pose stores salle Victor Domas : 6 700€

III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

À mi-mandat, afin de confirmer les orientations budgétaires, une prospective financière sur la période 2017-2020 a été réalisée. Elle a été construite dans un souci de respecter les engagements forts du mandat (rappelés précédemment).

Rappel des résultats de la prospective :

- Un autofinancement qui se maintient.
- Une diminution de la dette de la commune en fin de mandat.
- Des résultats qui montrent la nécessité de maintenir les efforts de gestion et de maîtriser encore davantage les dépenses de fonctionnement afin de retrouver de l'épargne.

Les données principales de la prospective :

- **Recettes de fonctionnement :**
 - Fiscalité : pas d'augmentation des taux d'imposition
 - Concours de l'État : en constante diminution depuis 2014 mais moins importante à compter de 2018
 - Autres recettes : incertitude sur les incidences budgétaires d'un éventuel Pacte financier et fiscal au niveau de l'intercommunalité.
- **Dépenses de fonctionnement :**
 - Dépenses de personnel : +2% par an au maximum
 - Dépenses de fonctionnement : +1% par an au maximum

- Dépenses d'investissement :

⇒ Proposition financière des investissements sur la période 2018-2020 issue de la prospective :

2019 : 200 000€ (voirie et aménagements : 100 000€ - bâtiments et divers équipements : 100 000€)

+ 330 000€ (eau et assainissement)

2020 : 200 000€ (voirie et aménagements : 100 000€ - bâtiments et divers équipements : 100 000€)

+ 330 000€ (eau et assainissement)

⇒ Proposition d'augmenter le montant des investissements en 2019 à hauteur de 320 000 € en raison des investissements à réaliser rue des pêcheurs (environ 220 000€ - extension électrique, GRDF, eaux pluviales, terrassement voirie...). L'estimation de la taxe d'aménagement induite par cette opération est de 170 000 €.

- Évolution de la dette sur le budget principal :

Capital restant dû au 01/01/2014 : 2 453 205€

CRD au 01/01/2015 : 2 793 041€

CRD au 01/01/2016 : 3 150 351€

Objectif CRD au 31/12/2020 : inférieur à 3 000 000€

CRD au 01/01/2017 : 3 025 926€

CRD au 01/01/2018 : 3 316 768€

CRD au 01/01/2019 : 3 491 044€ (au 1/01/2020 : 3 252 344€ sans nouveau emprunt)

Dette consolidée avec les budgets annexes eau et assainissement :

Budget eau ⇒ CRD au 01/01/2019 : 485 048€

Budget assainissement ⇒ CRD au 01/01/2019 : 209 353€

Dette consolidée au 01/01/2019 = 4 185 445€

IV – CONCLUSION

Ce débat d'orientation budgétaire rappelle les grandes orientations du mandat :

- Un investissement soutenu sur la période 2014-2020 ⇒ 6 000 000€ de dépenses d'équipement sur le budget principal et 2 000 000€ sur les budgets eau et assainissement
- Un autofinancement qui se maintient grâce à des efforts importants en dépenses de fonctionnement
- Une diminution de la dette en fin de mandat avec l'objectif d'un endettement inférieur à 3 000 000€ sur le budget principal.
- Stabilité des taux d'imposition sur la totalité du mandat.